



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille,

*Service Transports Infrastructures et Mobilité
Unité Maîtrise d'Ouvrage*

Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue – Groupe de travail Cadre de vie – Secteur « Aménagement sur place – Balarin/Raphèle » du 16 décembre 2021– Note de synthèse

HEURE DE DEBUT : 17H30

HEURE DE FIN : 20H00

OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Stéphane SAINT-PIERRE, du cabinet Nicaya conseil qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation et anime les échanges, ouvre la séance, présente les intervenants et partage les règles de travail pour permettre un bon déroulement de la réunion.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

- État d'avancement du projet et objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »
- Le projet sur le secteur Balarin/Raphèle
- Atelier de travail sur les ajustements et insertions du projet « brut »
- Suites de la réunion

SYNTHESE DE LA PRESENTATION EN PLENIERE :

Point sur les attentes et besoins des participants

Dans un premier temps, Stéphane Saint-Pierre a proposé aux participants d'exprimer leurs attentes concernant la réunion, en complément de celles qu'ils ont pu exprimer lors de l'inscription à l'atelier (cf. support de présentation, diapositive n°5) :

- Les problématiques d'évacuation et de traitement des eaux pluviales
- Les travaux de redimensionnement des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales de la voie ferrée et de la RN 113 prévus par le projet de contournement (aujourd'hui considérés sous-dimensionnés).

Axe 1 – État d'avancement du projet de contournement autoroutier d'Arles et objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »

Voir support de présentation, diapositives 6 à 33

Lionel PATTE, chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage, a rappelé les objectifs principaux du projet et présenté son état d'avancement, son horizon de réalisation et les phases d'association des personnes directement concernées par le projet ou du public intéressé.

Il a proposé un point d'information sur l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du projet, à la suite des demandes reçues lors de l'inscription à l'atelier. Pour rappel, c'est l'obtention de la déclaration d'utilité publique, visée à l'horizon 2024, qui permettra d'acter l'utilité publique du projet, d'autoriser les travaux et d'engager les procédures d'acquisition des terrains et des bâtiments nécessaires, dans le délai fixé par la DUP. Ces acquisitions seront menées par le concessionnaire retenu à la suite d'un appel d'offres et se feront sur les emprises réelles nécessaires aux travaux.

Des participants ont posé des questions relatives aux procédures foncières envisageables lorsqu'une activité économique est affectée par le projet :

- La DREAL indique que les conséquences d'une perte d'activité causée par l'acquisition d'un bien (ou partie d'un bien) pourront, après estimation, faire l'objet d'une indemnisation.
- Une fois la DUP obtenue, un propriétaire concerné (pleinement ou en partie) par le projet peut mettre en demeure le maître d'ouvrage d'acquiescer la propriété concernée par le périmètre de la DUP : ce dernier a un an (renouvelable une fois) pour se prononcer.
 - Si le porteur de projet est favorable, il fait alors une proposition d'acquisition au propriétaire.
 - Si le porteur de projet est défavorable, il renonce à tout droit d'acquisition pour la suite.
- La DREAL précise que les situations individuelles pourront être évoquées plus longuement lors de la phase d'atelier de la réunion du jour.

Une participante a posé une question relative à la mise en concession du contournement autoroutier :

- La DREAL indique que le lancement d'un appel d'offres est prévu pour ce projet, après la DUP attendue : plusieurs candidats concessionnaires seront alors en mesure de répondre.
- La DREAL précise qu'ASF (Vinci) est actuellement concessionnaire à l'ouest et à l'est de cette section.

Enfin, Lionel PATTE a présenté les objectifs du groupe de travail « Cadre de vie » qui intervient en amont de l'enquête d'utilité publique prévue fin 2023 et consiste à :

- Informer les participants sur le projet et son avancement
- Présenter le projet de façon détaillée sur le secteur « Balarin / Raphèle »
- Partager les résultats des premières études détaillées et les enrichir en vue de contribuer à la mise au point du projet qui sera proposé à l'enquête publique.

Axe 2 – Présentation du projet sur le secteur Balarin / Raphèle

Voir support de présentation, diapositives 34 à 80

Lionel PATTE a présenté les éléments suivants sur le secteur Balarin / Raphèle :

- La variante de tracé « brute » retenue à la suite de la concertation publique réglementaire de début 2021 et l'alternative technique envisageable ;
- L'acoustique et les principes de protections acoustiques envisagés par le maître d'ouvrage ;
- Les principes de rétablissements des voiries/cheminements que l'autoroute intercepterait ;
- Les intentions du maître d'ouvrage pour favoriser la meilleure insertion paysagère du projet.

Relevé des échanges avec les participants

Au cours de la présentation ou lors des temps d'échanges, des participants ont posé des questions relatives :

- **Au rapprochement de l'autoroute et de la voie ferrée**
 - Des échanges de la DREAL avec SNCF Réseau sont en cours afin de vérifier la faisabilité et l'opportunité d'un rapprochement des deux infrastructures, en prenant en compte les aspects techniques, les emprises disponibles ainsi que les enjeux hydrauliques : l'autoroute sera soumise à des normes de protection de la ressource en eau qui permettront de diminuer le risque de pollution.
- **À la hauteur de l'autoroute sur le secteur**
 - La hauteur sera globalement identique à celle de la voie rapide actuelle : de légères dénivellations seront nécessaires afin de récupérer et collecter les eaux de l'autoroute.
- **Aux aménagements prévus au nord de la voie ferrée**
 - La DREAL indique que l'aménagement sur place de l'actuelle RN113 se fera sur les voies existantes, situées au sud de la voie ferrée.
 - Elle indique également que des travaux de rétablissement de voies traversant la voie ferrée et la RN 113 seront nécessaires : ponctuels, ils permettront notamment de fluidifier la circulation nord/sud depuis Raphèle et Balarin.
 - La DREAL rappelle que les riverains du secteur subissent actuellement les nuisances sonores cumulées de la RN 113 et de la voie ferrée.
 - La réglementation impose au maître d'ouvrage d'assurer la protection acoustique des riverains exposés à des niveaux de bruit (routiers) supérieurs aux seuils maximums autorisés, après la mise en service du projet.
 - Des discussions avec SNCF Réseau sont menées afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'installer des écrans de protection « communs » au nord, au-delà de la plateforme ferroviaire. La prise en compte de la « multi-exposition acoustique » sera recherchée par la DREAL, mais n'est pas assurée. A défaut, les écrans acoustiques pour le bruit de l'autoroute seraient placés entre l'autoroute et la voie ferrée.
- **À la délimitation du secteur Balarin / Raphèle**
 - Un échangeur faisant la jonction entre la RN 113 actuelle et le contournement est prévu au niveau de la passerelle de Balarin : à partir de cet échangeur, l'aménagement sur place en 2x3 voies se poursuivra vers l'est jusqu'à l'échangeur avec la RN568 en direction de Fos.

- La DREAL précise que la Ville d'Arles porte actuellement un projet de réaménagement de la RN 113 actuelle en boulevard urbain : le nombre de voies de circulation sur cette voie rapide pourrait donc être réduit à l'avenir.
- **À la création d'un rond-point entre la RN 113 et l'autoroute permettant la liaison avec Raphèle**
 - La DREAL confirme que cet aménagement (« barreau de Raphèle ») a déjà été évoqué lors des précédentes phases de concertation du projet, afin de faciliter les flux et de permettre un accès direct à Raphèle depuis la voie rapide actuelle

Axe 4 – Atelier de travail sur les ajustements et les insertions du projet « brut »

Voir support de présentation, diapositives 81 à 83

Atelier de travail : Rétablissements de voiries

Concernant les rétablissements de voiries et des cheminements interceptés, des participants ont exprimé les points de vue suivants :

- Interrogations à propos de l'avenir de la station d'épuration, actuellement située au sud de la voie rapide et qui pourrait être concernée par l'élargissement de cette dernière.
- Inquiétudes concernant les risques d'obstruction des laurons alimentant les manades au sud de la voie rapide actuelle, en raison de son élargissement et du rétablissement de la RD 113A.
- Raphèle – Solution 1 : impact important sur le trafic de la RD 453 qui est un axe déjà contraint (urbanisation de Pont de Crau, liaison vers Arles, nuisances sonores, congestion).
- Raphèle – Solution 2 : parcours trop long pour rejoindre Raphèle.
- Raphèle – Solution 4 : passage de 3 canaux depuis le nord donc frais de nivelage à prendre en compte et nécessité de maintenir les accès aux vannes d'irrigation via la passerelle de Balarin.

Atelier de travail : Insertion paysagère

Concernant l'insertion paysagère du projet, des participants ont exprimé les points de vue suivants :

- Les opérations d'égavage et de nettoyage des abords de la voie ferrée réalisées par SNCF Réseau ont renforcé la visibilité directe sur la voie rapide : perte d'une isolation phonique et d'un « écran » naturel de protection contre la pollution.
- Dans la perspective d'un rétablissement de la RD 113A plus au sud, en raison de l'élargissement de la voie rapide, demande de nouveaux aménagements paysagers afin de protéger les manades/habitations de la visibilité directe sur la voie rapide.

Atelier de travail : Solutions techniques

Concernant l'analyse de la solution technique proposée et de l'alternative envisagée, des participants ont exprimé les points de vue suivants :

- Problèmes hydrauliques au nord de la voie ferrée liés au sous-dimensionnement des ouvrages et à leur manque d'entretien (passages obstrués, stagnation d'eau, inondations citées) : demande d'améliorer les conditions d'écoulement par le projet.
- Réserves concernant la faisabilité d'installer des ouvrages entre l'autoroute et la voie ferrée (mur, écran acoustique, ...).
- Réserves concernant la faisabilité de maintenir la RD 113A au sud de la voie rapide actuelle à la suite de son élargissement.

- Interrogations concernant l'impact des travaux du projet et de l'infrastructure nouvelle sur les puits situés à proximité du tracé et appartenant aux riverains.

Compléments exprimés lors des ateliers

Les ateliers ont également permis d'aborder des situations particulières ou des demandes complémentaires, pour prise en considération par le maître d'ouvrage :

- Demande de maintien des entrées/sorties de la voie rapide au niveau de l'échangeur n°10 de St-Martin-de-Crau.
- Demande de maintien de la connexion entre la voie rapide et la RD 453 (au niveau de Raphèle) lors de la phase travaux.
- Dangerosité du carrefour entre la RN 568 (direction Fos), la RD 113A et la RD 573.

Axe 5 – Les suites de la réunion

Voir support de présentation, diapositives 86 & 87

Les prochaines étapes liées au groupe de travail « Cadre de vie » - Secteur Balarin/Raphèle sont les suivantes :

- Mise en ligne du support de présentation et de la synthèse des échanges sur le site : www.contournementarles.com
- 2^{ème} séance prévue en 2022 pour :
 - Valoriser les contributions de la séance du projet
 - Approfondir les thématiques abordées
 - Poursuivre le travail d'insertion du projet dans son environnement

Annexes

Concertation continue – Groupe de travail « Cadre de vie » Secteur Balarin/Raphèle – Réunion du 16 décembre 2021

Liste des participants

- Étienne ARNOUX
- Philippe BOUDOU
- Roger Mathieu BOVETTO
- Danielle CHAIX
- Claude CHAZALON
- Thierry CHRISTOPHLE
- Remy CLAVIER
- Odile CROMBE
- Alain DELIA
- Philippe GIBERT
- Thierry GONZALVEZ
- Christian MATTEOLI
- M. ou Mme. MORDINI
- Jean-Pierre ODASSO
- Alain PRUD'HOMME
- Auguste REGIDOR
- Coralie RICHERT
- Thierry TRAZIC
- Pierre VENTURE
- Michel VIGNE

Pour la DREAL PACA

- Lionel PATTE, chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage

Pour Egis, bureau d'études

- Boris METRAL
- Flora SILNY

Pour Nicaya, AMO concertation

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Samuel MAZZER